



Question orale de M. De Bock : Les véhicules-taxis venant de Leuven, engagés par la commune pour le cimetière.

M. De Bock rappelle qu'un service de navette, très apprécié par la population en raison de la disponibilité du personnel, est organisé au cimetière de Verrewinkel à l'occasion des célébrations de la Toussaint et du Jour des Morts, afin de permettre aux personnes âgées de se déplacer aisément sur ce site.

Certains citoyens ont signalé à M. De Bock la présence de voitures immatriculées relevant d'une société dont le siège est situé à Leuven et souhaiteraient bénéficier d'informations sur ce point.

De quoi s'agit-il ? Quelle est la nature du contrat qui aurait été conclu avec cette entreprise ?

M. le Bourgmestre répond qu'il a bien obtenu des renseignements de la part de l'administration mais qu'il n'a pas encore eu le temps d'en faire l'analyse détaillée.

Il propose à M. De Bock d'exposer sa réponse soit oralement lors de la prochaine séance du Conseil communal, soit par écrit dans les prochains jours.

M. De Bock l'invite à fournir sa réponse par écrit, si possible dans les 48 heures comme le fait Mme l'Echevin Delwart, et non au terme d'un délai de deux semaines.